



À METTRE DANS VOTRE AGENDA

R AMONAGE DES CHEMINÉES

La période d'inscription débutera du
3 au 28 août 2026
Plus d'informations à l'intérieur



VISITE DE LA MOLLE MOBILE DE M. CORNET

Mercredi 12 août 2026 à 18h30
Stationnement du bureau municipal

HORAIRE DE LA PISCINE AU CAMPING DU LAC DÔLE

(voir à l'intérieur)

LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418 854-0717

Site Internet : www.saintlouisduhaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Table des matières

Ordre du jour	2
Info de votre mairesse	3
Chronique municipale	4
Saviez-vous	4
Rappel règlementation piscine	5
Organismes et loisirs	6
Activités à venir	7
Info-Biblio	8
RIDT vous informe	9-10
Qui fait quoi à Saint-Louis-du-Ha! Ha!	11
Calendrier	12

Séance du conseil municipal aura lieu mercredi 12 août à la salle municipale à 20h



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 12 août 2026

- 1- MOT DE BIENVENUE**
- 2- CONFORMITÉ DU QUORUM**
- 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAUX :**
 - 4.1 Réunion du 6 juillet 2026
 - 4.2 Réunion extraordinaire du 27 juillet 2026
- 5- SUIVI DES DOSSIERS**
- 6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**
- 7- CORRESPONDANCE :**
- 8- AFFAIRES FINANCIÈRES**
 - 8.1 Paiement de facture iA. Énergie inc.
- 9- GREFFE ET ORGANISATION**
 - 9.1 Adoption du règlement no. 470 Code d'éthique des élus municipaux
 - 9.2 Autorisation de signature et participation au programme supplément au loyer Québec (PSLQ)
- 10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :**
 - 10.1 Acceptation de la soumission – ramonage cheminées 2026
- 11- TRAVAUX PUBLICS :**
- 12- URBANISME :**
- 13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**
- 14- CAMPING DU LAC DÔLE**
- 15- AFFAIRES DIVERSES :**
- 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Infos de votre mairesse

Mes Chers citoyens,

J'espère que vous profitez pleinement de cette belle saison estivale, qui nous offre encore une fois de nombreuses occasions de nous rassembler et de partager de bons moments.

Je tiens d'abord à adresser mes plus sincères félicitations aux organisateurs du tournoi de balle **Marco Dumont**. Votre travail, votre temps et votre passion ont permis de faire de cet événement une véritable réussite. Merci également à toutes les équipes qui ont participé avec enthousiasme et esprit sportif. Ces rassemblements sont précieux, car ils contribuent à faire vivre notre communauté et à renforcer les liens qui nous unissent.

Je souhaite aussi vous informer en toute transparence concernant le projet de logements abordables de la MRC de Témiscouata. Plusieurs d'entre vous se questionnent à savoir pourquoi notre municipalité ne fait pas partie de cette démarche. Sachez que nous avons sérieusement étudié cette possibilité. D'ailleurs, nous avons même fait l'acquisition d'un terrain dans l'éventualité d'accueillir un tel projet. Malheureusement, les exigences du zonage, notamment le fait que la municipalité doive agir comme maître d'œuvre, ne nous permettaient pas d'aller de l'avant dans des conditions favorables.

À cela s'ajoute une réalité que nous devons toujours garder en tête : la santé financière de notre municipalité. Avec un niveau d'endettement déjà important, il était de notre responsabilité de faire preuve de prudence. Ce projet aurait entraîné des coûts additionnels pour la municipalité, notamment en raison des exemptions de taxes municipales, des raccordements aux égouts, de l'aménagement des puits artésiens et des obligations liées au remboursement de l'hypothèque.

Dans le contexte actuel, nous avons donc jugé qu'il était plus sage de ne pas engager notre municipalité dans un projet qui aurait ajouté une pression importante sur nos finances. Cette décision ne signifie toutefois pas que nous fermons la porte au développement. Bien au contraire. Nous demeurons à l'affût des occasions qui permettront de répondre aux besoins de notre population tout en respectant notre capacité de payer. Ce n'est donc que partie remise, et nous continuerons de travailler afin de saisir les bonnes opportunités lorsqu'elles se présenteront.

En terminant, je tiens à remercier de tout cœur notre formidable équipe du terrain de jeux. Merci à nos monitrices pour leur énergie, leur créativité et leur engagement auprès de nos jeunes. Votre présence permet à nos enfants de vivre un été rempli d'activités, de découvertes et de beaux souvenirs, en toute sécurité. Un merci tout particulier à Diane, qui veille avec tant de dévouement au bon fonctionnement du terrain de jeux. Grâce à son implication, les enfants passent du bon temps et l'équipe dispose de tout le soutien nécessaire pour accomplir son travail.

Je vous souhaite à toutes et à tous de profiter pleinement du mois d'août, de passer de beaux moments en famille et entre amis.

P.S. Prendre note que ma boîte vocale ne fonctionne pas depuis un certain temps, alors me laisser un message via Messenger ou simplement à mon adjointe.

Votre mairesse, Mélissa Lord



CHRONIQUE MUNICIPALE

Voici le résumé des principaux sujets et résolutions du conseil pour le mois de juillet 2026.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 JUILLET À 20H.

-Païement de facture Signel-Projet Signalisation

-Païement d'une facture Campor pour des travaux au matricule F9382_9026.00_0000

-Modification de la date d'une séance du conseil municipal

-Appui pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le Bas-Saint-Laurent

-Avis de motion- règlement # 470 code d'éthique des élus municipaux de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Dépôt du projet – règlement # 470 code d'éthique des élus municipaux de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

-Approbation de la programmation de travaux – TECQ 2024-2028

-Dépôt du rapport des formations obligatoires suivies par les élus municipaux

-Autorisation de signature – contrat de service de répartition incendie avec la CAUREQ

-Demande de dérogation mineure 13080_610_2026_1064_DM

-Annulation de la résolution 04-25-0598

-Achat de bandes séparatrices extérieures pour la surface multisports

-Autorisation pour demande – Programme Nouveaux Horizons 2026-2027

Le texte de ce procès-verbal se retrouve sur le site WEB de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à l'adresse suivante :
Municipalite de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

SAVIEZ-VOUS

RAMONAGE DES CHEMINÉES

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! rappelle à toute la population que vous pouvez bénéficier du service de ramonage **d'une cheminée par numéro civique gratuitement** et que vos autres cheminées vous seront facturées par la compagnie de Ramonage.

Vous devez téléphoner au bureau municipal au numéro suivant : 418-854-2260 poste 109 pour donner votre nom et adresse entre le 3 au 28 août 2026. SVP : Ne pas laisser vos informations sur la boîte vocale.

Tous ceux et celles qui téléphoneront après cette date ne pourront recevoir le service.

Merci de collaboration !

Pourquoi dois-je ramoner ma cheminée?

Le ramonage d'une cheminée est indispensable pour prévenir les incendies, éviter les intoxications au monoxyde de carbone et améliorer l'efficacité du chauffage.

Le ramonage est nécessaire tous les ans, que vous utilisiez du bois sec ou non. Le bois sec produit aussi de la créosote. Choisissez bien vos essences de bois pour avoir l'effet escompté. Les bois durs et denses comme l'érable et le chêne ont une bonne valeur calorifique alors que d'autres sont moins performants, mais font l'affaire pour les journées moins froides du printemps et de l'automne.



REGLÈMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Document-synthèse résumant les normes du règlement à l'intention des citoyennes et des citoyens

Visite de l'inspectrice régionale :

Madame Lise Beaulieu inspectrice régionale visitera les propriétaires et qui n'ont pas été inspecter l'année passée qui possèdent des piscines dans la municipalité. Elle sera à Saint-Louis-du-Ha! Ha! le mercredi 12 août en après-midi. En cas de pluie, le tout sera remis au lendemain.

Date pour se conformer à la réglementation :

La date limite pour mettre aux normes votre clôture et vos installations de piscine (creusée, semi-creusée ou hors terre) au Québec est le 30 septembre 2027.

CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécuritaires.

Adapté en 2010, le [Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles](#) vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telle que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du **Règlement** et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- Construire, installer ou remplacer une piscine`
- Installer un plongoir;
- Construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.



Organismes et loisirs

CAMP DE JOUR 2026

Le jeudi 14 août sera la dernière journée du service de garde et du camp de jour. Cet été, 45 jeunes ont eu le plaisir de vivre de beaux moments avec des activités et des sorties diversifiées.

Merci aux animateurs : Bleurette, Citronette, Coccinelle, Fraisinettes et Zazou pour leur beau travail.

Merci aux parents pour votre collaboration et compréhension pendant les sept semaines du camp de jour.

La municipalité remercie le Cercle des Fermières et les Chevaliers de Colomb pour votre collaboration cet été.



LIGUE DE BALLE LENTE MASCULINE DU KRTB

Vous êtes invités à venir assister à une partie locale de notre équipe de St-Louis.

Vendredi 14 août

St-Louis vs Rivière-du-Loup à 20h

ENEZ EN GRAND NOMBRE ENCOURAGER VOTRE ÉQUIPE

MAISON DU PARTAGE / PRESBYTÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mardi 20 août à 19h aura lieu l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Maison du Partage / Presbytère. On vous attend à la grande salle du presbytère situé au 233 rue Commerciale.

Bienvenue à tous !

Le conseil d'administration

ACTIVITÉS À METTRE À VOTRE AGENDA



ENEZ VOUS RÉGALER !

**Mercredi 12 août à 18h30 dans le stationnement du bureau municipal
95, rue Saint-Charles
Prévoir de l'argent comptant**

CAMPING DU LAC DÔLE

SAMEDI 1er AOÛT

SOIRÉE HOT-DOG

2 \$ pour 1 ou 5 \$ pour 3



SAMEDI 22 AOÛT

SOUPER MÉCHOUI

SOIRÉE ANIMÉE PAR PIERRE



CAMPING DU LAC DOLE

HORAIRE DE LA PISCINE

Voici l'horaire de la piscine au Camping du Lac Dole pour le mois d'août

Les heures sont : 10h à 12h – 13h à 17h – 18h à 20h

Dimanche : 2 - 9 - 23 août

Lundi : 3 août

Mardi : 4 août

Mercredi : 5 - 26 août

Jeudi : 6 - 20 août

Vendredi : 7 - 21 août

Samedi : 1^{er} - 8 - 22 août

Prendre note que la piscine fermera pour la saison estivale le mercredi 26 août.

Club de lecture d'été 2026

Pendant 5 semaines, les enfants du camp de jour ont participé au Club de lecture d'été. Les rencontres ont été animées par Nicolas Simard grâce à la contribution du Réseau Biblio du Bas-St-Laurent.

Demandes spéciales (prêts entre bibliothèque – PEB)

Les utilisateurs ont pu constater que la bibliothèque a maintenant une nouvelle procédure qui peut parfois ralentir le service à l'accueil. Un nouveau programme ou logiciel requiert toujours une période d'adaptation. Soyez assurés que les bénévoles font de leur mieux pour intégrer les nouvelles fonctions du système Symphonie. Nous vous remercions de votre compréhension.

COURS D'AQUARELLE

On ne fait pas juste lire et venir emprunter des livres à la bibliothèque. Des cours d'aquarelle ont eu lieu à l'hiver dernier. Merci à madame Nathalie Deschenes qui a offert les ateliers. Lors du parascolaire, huit élèves ont relevé le défi qui fût une belle réussite.

Merci à Marie-Léa Bossé, Florence Landry, Romy Lévesque, Aurélie et Florence Madore, Gabriel Marquis, Eva Morin, Ducélia Richard.

Voici quels œuvres réalisés.



RAPPEL SUR LES CONSIGNES DE TRI AU DÉPÔT MUNICIPAL

L'orientation prise par la RIDT du Témiscouata pour les résidus verts et les branches, en plus de 4 écocentres, est que chaque municipalité du Témiscouata dispose d'un point de dépôt municipal.

À Saint-Louis-du-Ha! Ha!, le dépôt municipal est situé en arrière du garage municipal.

Il est important de noter que ces dépôts ne seront pas des écocentres et ne doivent pas recevoir d'autres matériaux que les résidus verts compostables, les branches et les résidus domestiques dangereux.

Il est interdit de déposer des matériaux de construction et rénovation dans le dépôt municipal et ainsi que dans le conteneur.

DÉPÔT MUNICIPAL

RÉSIDUS VERTS BRANCHES MATÉRIAUX ACCEPTÉS

RÉSIDUS VERTS
Pelouse | Feuille morte
Résidu de fleur et de jardinage
Résidu de déchaumage
Terreau | Terre d'empotage
Copeau de bois naturel
Bran de scie de bois naturel

BRANCHES
Tronc d'arbre
Arbuste
Arbre de Noël
Résidu d'élagage
Résidu de taille d'arbre

Les résidus verts seront compostés évitant ainsi leur enfouissement.

Les branches seront broyées pour être compostées ou pour servir de combustible.

Videz vos sacs

Ouvrez et enlevez les sacs.
Utilisez le bac à déchets pour laisser le site propre.
Ne déposez rien en dehors des enclos.

MATÉRIAUX INTERDITS

Reste alimentaire | Papier et carton
Cendre | Litière d'animaux
Déchet domestique | Déchet encombrant
Plante toxique ou malade

Souche
Accessoire décoratif dans les arbres
Matériaux de construction et rénovation
Matériaux de démolition

Conservez ce lieu propre et respectez les consignes de tri pour assurer la présence à long terme de ce dépôt municipal.
Pour de grandes quantités de matières ou pour tout autre matériau, utilisez un des écocentres.
Ce site est prévu pour de petites quantités provenant de chez les citoyens.

POUR TOUT AUTRE MATÉRIAU, UTILISEZ L'ÉCOCENTRE LE PLUS PRÈS.

écocentre
Accès gratuit et sans limite aux écocentres pour tous les citoyens.

DÉGELIS
297, route 295 | 418 853-2172

POHÉNÉGAMOOK
480, rue du Parc Industriel | 418 893-2571

SQUATEC
90, route 295 Nord | 418 855-5484

TÉMISCOUATA SUR LE LAC
53, route 232 Est (Quartier Columbia) | 418 854-7318

Plus d'informations, contactez la RIDT : 418 853-2220
www.ridt.ca • info@ridt.ca

Merci de votre collaboration!

RIDT
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

Suite...

De plus, nous disposons de conteneur pour les résidus domestiques dangereux d'origine résidentielle (peinture, huiles,...).

DÉPÔT MUNICIPAL

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX MATÉRIAUX ACCEPTÉS

PEINTURES
Apprêt
Peinture (latex, alkyde, émail ou autre)
Peinture à métal ou antirouille
Peinture aluminium | Vernis, teinture, laque
Aérosol
Produit pour traitement du bois et scellants...

HUILES
Huile pour moteur à essence ou diesel
Huile pour engrenage ou différentiel
Huile pour système de réfrigération
Huile pour système hydraulique
Huile pour transmission ou système de servo-direction
Huile végétale et alimentaire

AUTRES
Produit ménager | Eau de javel
Aérosol divers | Débouche-tuyau
Pile | Lotion et parfum
Antigel et essence | Colle
Cire et poli d'auto | Décapant, dissolvant
Nettoyant, diluant | Batterie d'automobile
Pesticide et herbicide | Engrais
Produit pour piscine
Produit chimique | Chasse-moustique

Tous les contenants doivent être étanches, identifiés et de moins de 5 gallons.
Aucun transfert de liquide sur le site.
Utilisez le bac à déchets pour laisser le site propre.
Aucun produit industriel ou commercial accepté.

MATÉRIAUX INTERDITS

Produit explosif ou radioactif
Munition | Feu de Bengale
Médicament | BPC
Contenant de plus de 5 gallons
Contenant non étanche | Contenant non identifié
Produit d'origine commerciale ou industrielle

Conservez ce lieu propre et respectez les consignes de tri pour assurer la présence à long terme de ce dépôt municipal.

POUR TOUT AUTRE MATÉRIAU, UTILISEZ L'ÉCOCENTRE LE PLUS PRÈS.

écocentre
Accès gratuit et sans limite aux écocentres pour tous les citoyens.

DÉGELIS
297, route 295 | 418 853-2172

Service	Service	Service	Service	Service
POISSONNAGE	POISSONNAGE	POISSONNAGE	POISSONNAGE	POISSONNAGE
POISSONNAGE	POISSONNAGE	POISSONNAGE	POISSONNAGE	POISSONNAGE

POHÉNÉGAMOOK
480, rue du Parc industriel | 418 893-2571

SQUATEC
90, route 295 Nord | 418 855-5484

TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC
52, route 232 Est (Quartier Cabano) | 418 854-7318

Pour plus d'informations, contactez la RIDT : 418 853-2220
www.ridt.ca • info@ridt.ca

Merci de votre collaboration!

RIDT
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TEMISCOUATA

Abonnez-vous à notre page Facebook « RIDT Environnement » pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

QUI FAIT QUOI À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! ? QUI DOIS-JE APPELER ?

CONSEIL MUNICIPAL

Mélissa Lord, Mairesse

Johanny Morneau-Briand, Conseillère siège 1

Richard Bossé, Conseiller siège 2

Patrick Beaulieu, Conseiller siège 3

Mathieu Briand, Conseiller siège 4

Marie-Pier Morneau, Conseillère siège 5

Josiane Lauzier, Conseillère siège 6

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

COURRIEL

Mélissa Lord, Mairesse..... 854-2260 poste 105 mairie@saintlouisduhaha.com

Marie-Josée Corbin, Directrice générale greffière-trésorière
854-2260 poste 101 direction@saintlouisduhaha.com

Marie-Hélène Morneau, Directrice générale adjointe
854-2260 poste 102 sec-adm@saintlouisduhaha.com

Josée Corbin, adjointe administrative 854-2260 poste 109 ... municipalite@saintlouisduhaha.com

Nicolas Gagnon, Travaux publics 860-7243..... garage@saintlouisduhaha.com

Diane Bossé, Coordinatrice en loisirs 854-2260 poste 103..... loisirs@saintlouisduhaha.com

Sébastien Bérubé, Directeur Incendies 551-0737 directeur-incendie@saintlouisduhaha.com

Lise Beaulieu, Inspectrice régionale 899-6725 poste 4428 lbeaulieu@mrctemis.ca

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES (418)

Bureau municipal 854-2260

Garage municipal 860-7243 (cell)

Centre des loisirs. 854-2260 # 104

Bibliothèque 854-2260

Bureau de poste 854-2539

Fabrique 854-3513

Bureau ouvert seulement le mardi en après-midi

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi 9h à 12h - 13h à 16h30

Mardi 9h à 12h - 13h à 16h30

Mercredi 9h à 12h - 13h à 16h30

Jeudi 9h à 12h - 13h à 16h30

Vendredi FERMÉ

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi 18h30 à 20h

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL LE LIEN

est publié à tous les mois et distribuer par la poste. Il est également accessible sur le site internet de la municipalité.

AOÛT 2026

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1er Soirée hot dog au Camping du Lac Dôle Piscine Camping du lac Dôle
2 Piscine Camping du lac Dôle	3	4	5 Bibliothèque 18h30 à 20h Piscine Camping du lac Dôle	6 Piscine Camping du lac Dôle	7 Piscine Camping du lac Dôle	8 Piscine Camping du lac Dôle
9 Piscine Camping du lac Dôle	10	11	12 Bibliothèque 18h30 à 20h Séance du conseil municipal à 20h à la salle municipale Visite du camion La Molle Mobile de M. Cornet à 18h30 stationnement bureau municipal	13 Fin du service de garde et du camp de jour	14 Partie de balle lente de la ligue masculine du KRTB à 20h St-Louis vs Rivière-du- Loup	15
16	17	18	19 Bibliothèque 18h30 à 20h	20 AGA Maison du Partage / Presbytère à 19h Piscine Camping du lac Dôle	21 Piscine Camping du lac Dôle	22 Camping du Lac Dole Souper méchoui et soirée animée par Pierre Piscine Camping du lac Dôle
23 Piscine Camping du lac Dôle	24	25	26 Bibliothèque 18h30 à 20h Dernière journée – piscine du Camping du lac Dôle	27	28	29
30	31					